

trait à l'octroi de contrats pour l'expédition de biens fournis dans le cadre du programme canadien d'aide à l'étranger, est régié par un ensemble de critères établis par l'ACDI. Ces critères s'appliquent à la procédure de paiement du transport maritime et de l'assurance. L'envoi maritime et l'assurance sont contractés par l'entremise de courtiers et d'expéditeurs canadiens. L'expédition est faite de ports canadiens.

En raison du nombre très limité de navires canadiens enregistrés dans la marine marchande canadienne, il est très souvent impossible d'utiliser un navire canadien pour l'expédition de ces marchandises. En de tels cas, le courtier canadien assure l'expédition par tout navire disponible, quelle que soit sa nationalité. Je peux donc seulement réaffirmer que les envois sont effectués par l'entremise de courtiers canadiens et sur des navires canadiens, lorsque ces derniers sont disponibles. Dans tous les cas, le souci premier est de s'assurer de la livraison des marchandises dans les délais prévus pour l'exécution du projet ou pour faire face aux besoins prioritaires des pays bénéficiaires.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LE TRAITÉ  
CANADO-NORVÉGIEN RELATIF À LA PÊCHE—LA  
DISCUSSION DES TERMES

[Traduction]

**Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, le traité canado-norvégien sur la chasse au phoque et sur les pêches signé le 15 juillet de cette année, déposé à la Chambre le 2 décembre et rendu public, non par le gouvernement canadien mais par un tiers, a provoqué et continuera de provoquer beaucoup d'inquiétude. Je suis heureuse que le ministre de l'Environnement (M. Davis) soit présent ce soir pour répondre à certaines questions. Les députés de la côte est semblent inquiets de ce que ce traité permettra à la Norvège de chasser le phoque à l'intérieur des eaux territoriales canadiennes à trois milles du continent.

**M. McGrath:** C'est honteux.

**Mme MacInnis:** Ces députés, et certainement d'autres provenant de régions différentes, approuvent le massacre annuel des phoques. Leur souci principal est d'en conserver le monopole au Canada. Mon souci est d'un ordre tout à fait différent. De même qu'un nombre croissant de gens, non seulement au Canada mais dans le monde entier, je veux qu'on mette fin à ce massacre. Dans la mesure où il protégera les jeunes phoques de l'Atlantique, comme le ministre de l'Environnement prétend qu'il le fera, j'estime que ce traité est un pas en avant.

Pour en être convaincue j'aimerais poser différentes questions. C'est pourquoi j'ai pressé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) de nous dire si le gouvernement nous donnera ou non la possibilité de discuter les termes de ce traité avant sa ratification. D'après sa réponse, nous n'aurons pas cette possibilité et je dois donc poser quelques questions ce soir. J'attendrai une occasion ultérieure pour en poser d'autres.

Le ministre de l'Environnement est-il convaincu que ce traité évitera la disparition des phoques du Groenland? Selon les estimations que j'ai vues, le nombre de phoques du golfe a été brutalement réduit de trois millions un quart en 1950 à un million et demi en 1970, soit une réduction de plus de 50 p. 100 en vingt ans. Selon un biologiste, cette espèce aura disparue en douze ans au rythme actuel des prises. Que fait-on pour éviter que le phoque du Groenland ne prenne le même chemin que la

loutre de mer, maintenant disparue, le pigeon voyageur ou les 66 autres espèces en danger signalées par la Fédération canadienne de la faune?

La Fédération canadienne de la faune est un organisme à but non lucratif et est donc en mesure de porter un jugement qui ne soit pas entaché du désir de tuer ces animaux en vue d'un profit. Le nom de son représentant figure-t-il parmi ceux des délégués canadiens aux négociations canado-norvégiennes qui se sont tenues à Ottawa en avril dernier et qui ont abouti à la signature du traité en juillet? Il n'y figure pas. Huit des douze noms sont ceux de hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral. Le neuvième est celui d'un représentant du Conseil des pêcheries du Canada dont les objectifs sont uniquement industriels. Le dixième est celui d'un directeur de la filiale canadienne d'une société d'importation de fourrures de New York. Ces entreprises et leurs filiales emportent les peaux de phoques canadiens en Norvège et aux États-Unis. Les deux derniers noms représentent une entreprise de navires armés pour la chasse des phoques basés à Halifax, l'un de ses noms, paraît-il, étant celui du consul de Norvège à Halifax.

La représentation des intérêts de l'industrie de la chasse aux phoques au sein de l'organisme qui a négocié l'accord intervenu entre le Canada et la Norvège était telle qu'on ne peut blâmer les gens d'émettre de sérieux doutes sur la valeur de l'accord en tant que mesure de protection. Ces questions sont soulevées également dans le mémoire présenté en mai dernier par la Fédération mondiale de protection des animaux dont le siège est situé à Zurich, en Suisse. Le mémoire était destiné à la Commission internationale des pêches du Nord-Ouest atlantique et portait sur la chasse aux phoques. On signale que la survie du phoque du Groenland semble sérieusement menacée au moment même où son utilité pour l'écologie régionale est prouvée. Si l'on réduit considérablement le contingentement pour la chasse aux phoques, la rentabilité de la chasse aux phoques commerciale sera menacée de toute façon. Le mémoire conclut avec l'observation suivante:

La chasse aux phoques n'est pas justifiée du point de vue statistique, commercial, écologique ou autre... Son seul fruit est un produit pour lequel il y a des substituts synthétiques... C'est devenu vraiment un anachronisme inacceptable et on devrait y mettre fin.

Je répète qu'il s'agit là de l'opinion d'un organisme international, soit la Fédération mondiale de protection des animaux dont le bureau principal est situé à Zurich en Suisse. En terminant, je répète que, selon moi, un débat aurait dû avoir lieu au Parlement depuis longtemps à ce sujet. Il n'y a pas que les citoyens canadiens qui s'intéressent à l'écologie et à la protection de la faune qui rendent la vie humaine possible; les gens du monde entier s'y intéressent.

• (10.10 p.m.)

C'est un problème complexe. Je n'ai abordé que quelques aspects de la question ce soir. Il y a d'autres questions, qui touchent peut-être de plus près les régions de la côte Est du Canada, qui sont intéressantes. Les députés qui représentent ces régions devraient avoir le droit de donner leurs points de vue. Il faut entendre toutes les opinions à ce sujet avant d'en arriver à une solution finale. C'est une question qui intéresse grandement les Canadiens et je ne vois pas pourquoi nous ne devrions pas avoir la possibilité de faire une étude sérieuse de toute cette question avant que le traité ne soit ratifié.